

PV CONSEIL MUNICIPAL
du 3 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le trois septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 13

Date de Convocation : 29 août 2018

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mr CLÉMENT Philippe, Mme COBLARD Micheline, Mr VILLAIN Francis, Mme GABILLY Jacqueline, Mr AUDURIER Samuel, Mme HAYE Nadia, Mr ROY Gilles, Mr LEGARLANTEZECK Jean-Luc, Mme POUSSARD Colette, Mr DIEUMEGARD Noël, Mme BERNAUDEAU Alexandra, Mr COUTANT Benoît

ABSENTE EXCUSÉE : Mme MILLET Anne-Marie (pouvoir à Mme HAYE Nadia)

Mme GABILLY Jacqueline a été nommée Secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TISSEROND Christophe, Président de la Compagnie des Archers de l'Autize.

Monsieur TISSEROND, accompagné de 2 membres de la Compagnie, fait part à l'Assemblée d'un projet d'agrandissement du pas de Tir à l'Arc, par la création d'un « Jardin d'Arc », afin de renouer avec les coutumes moyenâgeuses, dans la pratique de cette discipline.

Ce projet serait réalisé bénévolement par les membres de la Compagnie et Monsieur TISSEROND sollicite les membres du Conseil pour l'achat de matériaux, estimé à environ 20 000.00€.

Monsieur le Maire précise à Monsieur TISSEROND que cette demande fera l'objet d'une décision à la séance du prochain Conseil municipal.

Il remercie vivement Monsieur TISSEROND pour cette présentation et lui confirme qu'une réponse lui sera apportée après le prochain Conseil municipal du 15 octobre 2018.

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 juillet 2018

Le procès verbal du Conseil municipal du 9 juillet 2018 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

PROCEDURE D'EXPROPRIATION PARCELLES AB 146/149 ET 150 appartenant à la SCI LA CONCIERGERIE

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 27 juillet 2016 concernant les parcelles AB 146 / 149 et 150, situées rue du Capitaine de Jouslard 79160 ARDIN,

Vu la notification effectuée le 27 septembre 2016 à Monsieur CUVILLIERS Patrick et ARCELIN Jean gérants de la SCI LA CONCIERGERIE et propriétaires de ces parcelles,

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 1^{er} février 2017,

Vu l'estimation des biens évaluée à 95.00€,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Qu'il a engagé la procédure prévue aux articles L 2243-1 à L 2243-4 du code général des collectivités territoriales à l'encontre de l'immeuble bâti, sis rue du Capitaine de Jouslard et cadastré sous les numéros 146 149 et 150 section AB ; suite à la décision prise par le Conseil municipal par délibération en date du 18 juillet 2016,

Qu'il résulte des procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 27 juillet 2016 et 1^{er} février 2017, que cet immeuble se trouve actuellement en état d'abandon manifeste,

Que ses propriétaires n'ont exécuté aucun des travaux indispensables pour sa remise en état dans les six mois de la notification et de la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis le 1^{er} février 2017, date du procès-verbal définitif,

Il invite en conséquence le conseil à délibérer ;

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

Décide qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble dont s'agit en état d'abandon manifeste : que l'emplacement de ce bien abandonné pourra être utilisé *pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'espaces verts* ;

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble susvisé dans les conditions prévues par les articles L 2243-3 et L 2243-4 du code général des collectivités territoriales et par le code de l'expropriation

NOUVEAU TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL suite à la demande des services de la Préfecture

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que suite à la demande des services de la Préfecture, il est nécessaire d'établir un nouveau tableau des membres du Conseil.

En effet, depuis la démission de Madame Mireille RICHARD, 1^{ère} adjointe, en novembre 2016, celle-ci aurait dû être remplacée par le 2^{ème} adjoint, Monsieur Philippe CLÉMENT et Madame Micheline COBLARD devenant 2^{ème} adjointe.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de nommer Monsieur Philippe CLÉMENT, 1^{er} adjoint en remplacement de Madame Mireille RICHARD et Madame Micheline COBLARD, 2^{ème} adjointe, en remplacement de Monsieur Philippe CLÉMENT.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

LOCATION DU PARQUET, BIEN DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à deux reprises, le parquet, bien de la commune a été demandé à la location.

Monsieur DIEUMEGARD Noël, Conseiller municipal, a été en charge de la livraison et du montage de ce parquet sur la commune de Coulonges sur l'Autize.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'instaurer un tarif de location du parquet pour des Associations et/ou particuliers extérieurs à la commune, à savoir 1€ par m², sachant que chaque latte de parquet mesure 5m de long sur 55cm de large.

Ce parquet, étant à manipuler avec précaution, Monsieur DIEUMEGARD Noël se propose d'en effectuer l'installation lors d'une demande.

Dans ce cas, Monsieur le Maire propose également d'appliquer un forfait de 50.00€ pour le montage et de demander une caution d'un montant de 400.00€.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée se prononcent favorablement sur ces propositions de tarifs et décident de ne pas les appliquer pour les Associations locales.

QUESTIONS DIVERSES

→ Informations : départ de Mr VERNON Rémy, Adjoint technique au 1^{er} août 2018 et recrutement de Mr DUPUIS Hassan au 1^{er} septembre 2018, dans le cadre d'un PEC, à raison de 20 heures par semaine.

→ Présentation du projet « Interville » par Mr Samuel AUDURIER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Emargements des membres du Conseil municipal du 3 septembre 2018

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Monsieur CLEMENT Philippe 1 ^{er} adjoint	
Madame COBLARD Micheline 2 ^{ème} adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	
Monsieur AUDURIER Samuel	
Madame HAYE Nadia	
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	Absente excusée (pouvoir à Mme HAYE Nadia)
Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	
Monsieur DIEUMEGARD Noël	
Madame BERNAUDEAU Alexandra	
Monsieur COUTANT Benoit	